



Direction du Développement
Pôle Hébergement, Gastronomie et Activités Terrestres
Nos Réf. 19/ 844 /KM/JD/BB/MDC

Monsieur Grégory DECOGNE
112, Rue Paul Gauguin
83390 Cuers

Fort-de-France, le 03/04/2019

Objet : Décision de classement en meublé de tourisme 3 ***

Dossier suivi par Mylène De Crény

Monsieur,

Suite à la visite de contrôle du 02/04/2019 de votre villa commercialisée sous le nom de *HYLODE' S SPIRIT* et située 16, Allée des Campéchiens aux Anses-d'Arlets, vous trouverez en pièces jointes, les documents relatifs à son classement :

- L'attestation de visite,
- La grille de contrôle,
- La décision de classement

Vous disposez d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis pour une durée de 5 ans. Nous vous rappelons que vous devez **porter à la connaissance** de vos futurs locataires cette **décision de classement** (affichage ou classeur sur place).

Je vous rappelle que vous devez obligatoirement procéder à la déclaration de votre logement à la mairie de son lieu d'implantation.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


La Directrice Générale
COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
Joëlle DESIR
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Ju BB

DÉCISION DE CLASSEMENT dans la catégorie des meublés de tourisme

LE MEUBLÉ IDENTIFIÉ CI-DESSOUS

est classé 3 étoiles pour une capacité de 6 personnes.

N° de dossier : 97201972-20219-0005

Dénomination commerciale, le cas échéant : VILLA HYLODE' S SPIRIT

Adresse du meublé : 16, Allée des Campéchiens

Code postal : 97217 Ville : Les Anses-d'Arlet

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : DECOGNE Prénom : Grégory

Adresse : 112, Rue Paul Gauguin

Code postal : 83390 Ville : Cuers 83390

Tél. : 0768782225 E-mail : loc.villa.martinique@free.fr

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ÉCHÉANT :

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : Schoelcher, le : 03/04/2019

Timbre de l'organisme évaluateur

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Nom du représentant de l'organisme évaluateur


COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
Karine MOUSSEAU
Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.



ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : DECOGNE Grégory

Adresse : 112, Rue Paul Gauguin

Code postal : 83390 **Ville :** Cuers 83390 **Pays :** FRANCE

Tél : 07 68 78 22 25 - **E-mail :** loc.villa.martinique@free.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : VILLA HYLODE' S SPIRIT

Adresse du meublé : 16, Allée des Campéchiens

Code postal : 97217 **Ville :** Les Anses-d'Arlet

Tél. logement meublé (s'il existe). :

Classement actuel : Non classé

Catégorie de classement demandée : 3* **Capacité demandée :** 6 personne(s)

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : **COMITÉ MARTINICQUAIS DU TOURISME**

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :
19/06/2012

Rapport édité le : **03/04/2019**

Inspection réalisée le : **02/04/2019**

Nb de points obligatoires atteint : **170**, soit **96** % du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **80** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées : **Favorable**

Nom de l'organisme : **COMITÉ MARTINICQUAIS DU TOURISME**

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 03/04/2019

Nom et signature du responsable de l'inspection :

Mylène De Crény



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : COMITÉ MARTINIQUEAIS DU TOURISME

Adresse : 5 Avenue Loulou Boislaville

Code postal : 97200 **Ville :** Fort-de-France cedex 97276

Tél. : 05 96 61 61 77 **Fax :** 05 96 61 22 27

Courriel : infos.cmt@martiniquetourisme.com

Site internet : www.martinique.org **Référent dossier :** Mylène De Crény

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 20, 40, 41, 42, 68, 98, 110

Critères O devenus NA :

Critères X devenus O :

Critères O devenus X :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	178
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	169
c) Nombre de points obligatoires atteint	170
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	24
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	105
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	21
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	45
h) Nombre de points à la carte atteint	80
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 6



Direction du Développement
Pôle Hébergement, Gastronomie et Activités Terrestres
Nos Réf. 19/858/KM/JD/BB/MDC

Monsieur Grégory DECOGNE
112, Rue Paul Gauguin
83390 Cuers 83390

Facture 0172

Date : 08/04/2019

Quantité	Réf.	Désignation	Prix Unitaire	Montant H.T.
1	C-F4/F5	2019 VISITE CLASSEMENT	153,92 €	153,92 €

Total HT	153,92 €
TVA à 8,5%	13,08 €
TOTAL TTC	167,00 €

COMITE MARTINICAIS DU TOURISME
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

Règlement effectué	167,00 €
Reste à régler	0,00 €

Arrêtée la présente facture à la somme de cent soixante-sept euros

Mode de paiement : « Chèque 116,00 € »
Espèces 51,00 €

Cadre réservé à l'administration

Signature :
COMITÉ MARTINICAIS DU TOURISME
La Directrice Générale
TOUR LUMINA - Pointe SIMON
BP 7124
97276 FORT DE FRANCE
Tél : 0596 61 61 77 - Fax : 05 96 61 22 72

JuBB

5, Avenue Loulou Boisville- Tour Lumina
Pointe Simon – BP 7124 – 97276 Fort-de-France cedex
Tél : 05 61 61 77 / fax 0596 61 22 72